



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

JC-AM/CGF

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

EXAMENS PROFESSIONNELS DES CATÉGORIES C ET D DES SPÉCIALITÉS « ADMINISTRATIVE » ET « TECHNIQUE » – SESSION 2023

Les examens professionnels 2023 des grades « d'adjoint principal », « d'adjoint » (catégorie C) ainsi que les grades « d'agent principal », « d'agent qualifié » et « d'agent » (catégorie D) ont été organisés par le Centre de gestion et formation de la Polynésie française conformément à l'article 31 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005.

Ils ont été ouverts par arrêtés n° 2022-081 et n° 2022-082 du 16 décembre 2022 du Président du Centre de Gestion et de Formation, considérant les nombres de postes déclarés au 28 novembre 2022 par les communes, les groupements de communes ainsi que leurs établissements publics administratifs concernant les cadres d'emplois « application » et « exécution », décrits ci-après :

Accès au grade de : Type d'examen Professionnel demandé	Application				TOTALUX
	Spécialité administrative		Spécialité technique		
	Adjoint	Adjoint principal	Adjoint	Adjoint principal	
Par avancement de grade	14	86	36	54	190
Par changement de spécialité	6	11	12	6	35
Par changement de spécialité et promotion de grade	5	7	4	10	26
TOTAUX	25	104	52	70	251

Accès au grade de : Type d'examen Professionnel demandé	Exécution						TOTALUX
	Spécialité administrative			Spécialité technique			
	Agent	Agent qualifié	Agent principal	Agent	Agent qualifié	Agent principal	
Par avancement de grade		25	7		128	59	219
Par changement de spécialité	5	3	1	16	16	5	46
Par changement de spécialité et promotion de grade		7	1		13	12	33
TOTAUX	5	35	9	16	157	76	298

Le cadre d'emplois « application » comporte un grade initial « d'adjoint » et un grade supérieur « d'adjoint principal ».

Le cadre d'emplois « exécution » comporte un grade initial « d'agent », un grade intermédiaire « d'agent qualifié » et un grade supérieur « d'agent principal ».

Les examens professionnels portaient soit sur un avancement au grade supérieur ou soit par changement de spécialité avec avancement au grade supérieur, ou bien un changement de spécialité sans changement de grade.

I- Examens professionnels : les données des sessions

A – Calendrier

Les arrêtés relatifs aux calendriers et aux conditions d'inscription ont été publiés au Journal Officiel de la Polynésie Française (JOPF).

Période de retrait des dossiers ou de préinscription sur site internet du CGF : du 06 février au 03 mars 2023.

Période d'inscription : 06 février au 03 mars 2023.

Date limite de retour des dossiers par la Poste : le vendredi 03 mars 2023 (le cachet de la poste faisant foi).

Épreuves écrites d'admissibilité : le samedi 20 mai 2023.

Épreuves d'admission : du 18 au 22 septembre 2023.

Publication des résultats : le 03 octobre 2023.

B - Inscriptions

Au total, **459 candidats** ont transmis leur dossier d'inscription dans les délais dont **421 dossiers remplissant les conditions** et **38 dossiers rejetés** (les candidats ne justifient pas des années d'ancienneté nécessaire).

CADRE D'EMPLOIS / CATÉGORIE	GRADE	SPÉCIALITÉ	DOSSIERS COMPLETS ET ACCEPTÉS	DOSSIERS REJETÉS	TOTAUX
« Application » C	Adjoint principal	Administrative	85	26	111
		Technique	64	1	65
	Adjoint	Administrative	7	2	9
		Technique	27	1	28
« Exécution » D	Agent principal	Administrative	5	1	6
		Technique	62	1	63
	Agent qualifié	Administrative	30	2	32
		Technique	140	4	144
	Agent	Administrative	1	0	1
		Technique	0	0	0
TOTAUX			421	38	459

Les dossiers d'inscription reçus se répartissent comme suit :

a) Le nombre de candidats admis à concourir en spécialité « administrative »

Cadre d'emplois / Catégorie	Type d'examen professionnel			TOTAUX
	Grade visé	Avancement de grade	Changement de spécialité	
C « Application »	Adjoint principal	74	5	85
	Adjoint	7	0	
D « Exécution »	Agent principal	3	0	5
	Agent qualifié	21	2	30
	Agent	-	1	1
TOTAUX		105	8	128

b) Le nombre de candidats admis à concourir en spécialité « technique »

Cadre d'emplois / Catégorie	Type d'examen professionnel				TOTAUX
	Grade visé	Avancement de grade	Changement de spécialité	Avancement de grade et changement de spécialité	
C « Application »	Adjoint principal	56	1	7	64
	Adjoint	22	1	4	27
D « Exécution »	Agent principal	62	0	0	62
	Agent qualifié	140	0	0	140
	Agent	-	0	-	0
TOTAUX		280	2	11	293

Sur les **421 candidats admis** aux examens professionnels, 411 candidats accèdent aux épreuves écrites d'admissibilité et 10 candidats accèdent directement à l'épreuve orale d'admission.

II - Les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité

a) Organisation des épreuves écrites d'admissibilité :

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont tenues le samedi 20 mai 2023 sur trois sites. Un centre d'examen pour les candidats des Îles-Sous-Le-Vent situé au lycée professionnel d'Uturoa, le second centre d'examen pour les candidats des marquises au collège de Taiohae et le troisième centre sur île de Tahiti à l'ISEPP sur Papeete.

Sur les **411 candidats attendus**, **376 candidats se sont présentés** aux écrits soit un **taux de présence de 91.48 %** :

- **Centre de Tahiti** : 304 candidats attendus / 276 candidats présents / Taux de présence 90,79 %
- **Centre de Raiatea** : 57 candidats attendus / 54 candidats présents / Taux de présence 94,74 %
- **Centre de Nuku-Hiva** : 50 candidats attendus / 46 candidats présents / Taux de présence 92 %

Les membres du jury présents étaient :

- **Centre de Tahiti** : monsieur Jean-Pierre CHING et madame Noémie TOKORAGI
- **Centre de Raiatea** : mesdames Aurélie OEHAU et Jessie KONG
- **Centre de Nuku-Hiva** : mesdames Hinanui SNOW et Liliane PEU

1) En spécialité « administrative »

Administrative	Application – C		Exécution – D		Total
	Adjoint principal	Adjoint	Agent principal	Agent qualifié	
Candidats admis aux écrits	80	7	5	28	120
Nombre de candidats présents	70	6	5	28	109
Nombre d'absents	10	1	0	0	11

2) En spécialité « technique »

Technique	Application – C		Exécution – D		Total
	Adjoint principal	Adjoint	Agent principal	Agent qualifié	
Candidats admis aux écrits	63	26	62	140	291
Nombre de candidats présents	57	22	59	129	267
Nombre d'absents	6	4	3	11	24

Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel		
	Grade visé	Candidats admis aux écrits	Candidats présents aux écrits
« Application »	Adjoint principal	143	127
	Adjoint	33	28
« Exécution »	Agent principal	67	64
	Agent qualifié	168	157
TOTAUX		411	376

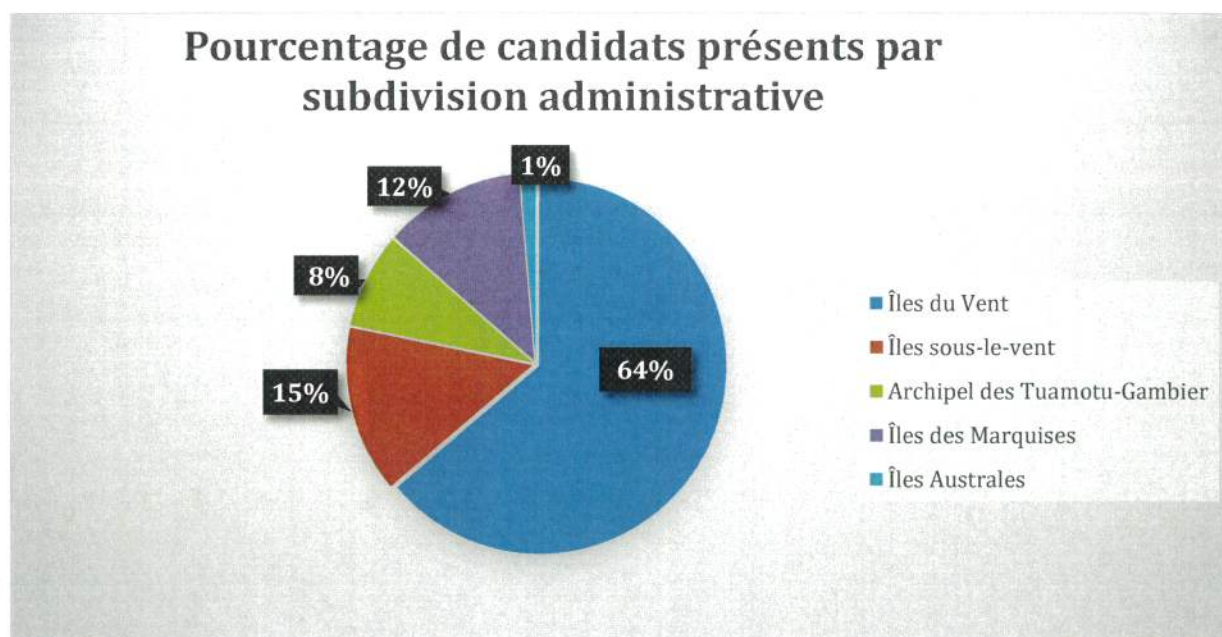
Soit un taux de présence : **91,48 %**

1- Selon hommes-femmes et par spécialité :

Sur les 376 candidats présents :

- 212 femmes (56,38 %)
- 164 hommes (43,62 %)

2- Selon les archipels :



III - Les membres du jury

A - Composition :

a) Pour la spécialité « administrative »

Membres du jury du cadre d'emplois « application » :

- **Monsieur Jean-Pierre CHING**, président du jury, 9ème adjoint au maire en charge de l'éducation, de la petite enfance et de la restauration scolaire de la ville de Punaauia ;
- **Madame Hinanui SNOW**, conseillère, directrice des services à la population de la commune de Teva I Uta, relevant du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- **Madame Alexia SERTHELON**, technicienne, responsable du guichet unique et assistante juridique de la commune de Paea, fonctionnaire du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Madame Noémie TOKORAGI**, chargée du conseil aux collectivités au Haut-commissariat de la République en Polynésie française, personnalité qualifiée.

Membres du jury du cadre d'emplois « exécution » :

- **Monsieur Jean-Pierre CHING**, président du jury, 9ème adjoint au maire en charge de l'éducation, de la petite enfance et de la restauration scolaire de la ville de Punaauia ;
- **Madame Jessie KONG**, technicienne, assistante de direction de la ville d'Arue relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Madame Aurélie OEHAU**, adjointe principale, chargée de la gestion administrative du personnel de la commune de Taiarapu-Est, fonctionnaire du cadre d'emplois « application » ;
- **Madame Noémie TOKORAGI**, chargée du conseil aux collectivités au Haut-commissariat de la République en Polynésie française, personnalité qualifiée.

b) Pour la spécialité « technique »

Membres du jury du cadre d'emplois « application » :

- **Monsieur Jean-Pierre CHING**, président du jury, 9ème adjoint au maire en charge de l'éducation, de la petite enfance et de la restauration scolaire de la ville de Punaauia ;
- **Madame Vaihere LI SHENE**, technicienne, responsable de la commande publique de la ville de Pirae relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Monsieur Watson POROI**, technicien, responsable de projet environnement de la commune de Moorea-Maiao, fonctionnaire du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Monsieur Jean SILVESTRO**, formateur occasionnel du CGF et ancien directeur général des services du syndicat pour la promotion des communes, personnalité qualifiée.

Membres du jury du cadre d'emplois « exécution » :

- **Monsieur Jean-Pierre CHING**, président du jury, 9ème adjoint au maire en charge de l'éducation, de la petite enfance et de la restauration scolaire de la ville de Punaauia ;
- **Madame Vaihere LI SHENE**, technicienne, responsable de la commande publique de la ville de Pirae relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Madame Liliane PEU**, adjointe principale, responsable de la restauration collective de la ville de Mahina, fonctionnaire du cadre d'emplois « application » ;
- **Monsieur Jean SILVESTRO**, formateur occasionnel du CGF et ancien directeur général des services du syndicat pour la promotion des communes, personnalité qualifiée.

Par arrêtés n°2023-015, n°2023-016, n°2023-017 et n°2023-018 du 27 mars 2023, le Président du Centre de gestion et formation a arrêté les listes des membres des jurys.

B – Réunions :

Les membres du jury se sont réunis comme suit :

- le mardi 04 avril 2023 : présentation des examens professionnels, des matières, du calendrier et validation de la liste des candidats admis à concourir ;
- le mardi 18 avril 2023 : vote des sujets des épreuves écrites d'admissibilités ;
- le lundi 31 juillet 2023 : réunion d'admissibilité des candidats de la spécialité « administrative » et présentation de l'organisation des épreuves orales d'admission ;
- le mardi 1^{er} août 2023 : réunion d'admissibilité des candidats de la spécialité « technique » et présentation de l'organisation des épreuves orales d'admission ;
- le mardi 03 octobre 2023 : réunion d'admission et bilan général de la réalisation des examens professionnels.

IV - LES ÉPREUVES ÉCRITES

Présentation du détail des épreuves par cadre d'emplois :

1) Cadre d'emplois « application » - (Catégorie C)

Grade d'adjoint principal, l'admissibilité comporte deux épreuves. La première est une épreuve compréhension et de synthèse de texte, sur une série de questions qui prennent appui sur un dossier de 10 pages au plus, une pénalité de 2 points maximum en cas de plus de 10 fautes, d'une durée de 2 h 30 - coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est un questionnaire à choix multiples d'une durée de 1 h 30 – coefficient 1, composé de 30 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 ou 2 réponses possibles et chaque bonne réponse équivaut à 1 point, une mauvaise réponse équivaut à 0.25 point, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant une note minimum de 10 sur 20, qui équivaut à la moyenne des deux épreuves. L'épreuve d'admission est un entretien ayant pour point de départ un sujet tiré au sort, 15 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien - coefficient 1, note minimum 10 sur 20.

Grade d'adjoint, l'admissibilité comporte deux épreuves. La première est une épreuve de compréhension de texte, sur une série de questions liées à un texte d'une trentaine de lignes au plus, d'une durée de 2 h 00 – coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est un questionnaire à choix multiples d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 30 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 seule réponse possible et chaque bonne réponse équivaut à 1 point, une mauvaise réponse équivaut à 0.25 point, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant une note minimum de 10 sur 20, qui équivaut à la moyenne des deux épreuves. L'épreuve d'admission est un entretien de 30 minutes coefficient 1, note minimum 10 sur 20.

Il a été décidé par le jury de maintenir l'application de la pénalité pour toute réponse fausse, incomplète ou en cas d'absence de réponse.

2) Cadre d'emplois « exécution » - (Catégorie D)

Grade d'agent principal, l'épreuve d'admissibilité est un questionnaire à choix multiples d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 40 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 seule bonne réponse possible et chaque réponse équivaut à 0,5 point, note minimum 10 sur 20. L'épreuve d'admission est un entretien de 20 minutes, coefficient 1, note minimum 10 sur 20.

Grade d'agent qualifié, l'épreuve d'admissibilité est un questionnaire à choix multiples d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 40 questions avec 3 propositions de réponses dont 1 seule bonne réponse possible et chaque réponse équivaut à 0,5 point, note minimum 10 sur 20. L'épreuve d'admission est un entretien de 20 minutes coefficient 1, note minimum 10 sur 20.

Grade d'agent, aucune épreuve d'admissibilité. L'épreuve d'admission est un entretien de 20 minutes coefficient 1, note minimum 10 sur 20.

1 - Le choix et la reprographie des épreuves écrites d'admissibilité :

Les membres du jury, réunis le mardi 18 avril 2023, ont dans un premier temps pris connaissance de l'intégralité des sujets proposés par chaque concepteur. Puis, dans un second temps, ont procédé à un vote à bulletin secret. Le président du jury a ensuite cosigné le résultat des différents votes dans un procès-verbal, sous pli cacheté, mis de suite dans le coffre du CGF.

Le jeudi 11 mai 2023, le directeur des finances, la responsable des examens professionnels et des agents du CGF ont ouvert les enveloppes de sujets et procédé à la reproduction des sujets des différents cadres d'emplois.

2 - Les sujets des épreuves :

2-1 : **Le questionnaire à choix multiples :**

- a) L'épreuve pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution »

Il y a eu deux questionnaires à choix multiples pour le cadre d'emplois « exécution » : un pour l'accès au grade d'agent principal et l'autre pour l'accès au grade d'agent qualifié portant sur de la culture générale, l'environnement communal, les calculs simples et la fonction publique communale d'une durée 1 h 30. Les sujets sont consultables sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

- b) L'épreuve pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application »

Il y a eu deux questionnaires à choix multiples pour le cadre d'emplois « application » : un pour l'accès au grade d'adjoint principal et l'autre pour l'accès au grade d'adjoint portant sur de la culture générale, l'environnement communal, les calculs complexes et la fonction publique communale d'une durée 1 h 30. Les sujets sont consultables sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

2-2 : **La compréhension de texte**

- a) L'épreuve de compréhension de texte pour l'accès au grade d'adjoint principal (durée : 2 heures 30 minutes ; coefficient : 2)

Le sujet portait sur « **La commune en santé** ». Le sujet retenu suite au vote du jury comporte les questions suivantes :

- 1) Décrivez en quelques lignes ce que l'on appelle l'état de santé de la population. **(2 points)**
- 2) Expliquez comment l'implication des communes polynésiennes dans la santé de leurs habitants est incontournable. **(2 points)**
- 3) Définissez les « déterminants de la santé ». **(2 points)**
- 4) A partir du document 1, la bonne santé des populations a plusieurs conséquences positives : lesquelles ? **(2 points)**
- 5) A partir des documents 1 et 2, expliquez et donnez quelques chiffres montrant la situation préoccupante en matière de santé de la population polynésienne ? **(2 points)**
- 6) Dans le dispositif « commune en santé », quels partenaires peuvent être associés dans le pilotage de la démarche ? **(2 points)**
- 7) Quelles actions concrètes et pertinentes favoriseraient la bonne santé au plus près de la population polynésienne et pourraient être mises en place ? **(2 points)**
- 8) Dans la phrase « les acteurs ont tout intérêt à agir en synergie et de façon coordonnée ... », donnez une définition ou un synonyme du mot « synergie » et du mot « coordonnée » ? **(2 points)**
- 9) Qu'appelle-t-on les ODD ? **(2 points)**
- 10) Résumez le document 2 en quelques lignes. **(2 points)**

Le corrigé est consultable sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

b) L'épreuve de compréhension de texte pour l'accès au grade d'adjoint (durée : 2 heures ; coefficient : 2)

Le sujet portait sur « **Des quotas de produit locaux dans la restauration scolaire dès août 2022** ». Le sujet retenu suite au vote du jury comporte les questions suivantes :

- 1) Quel est le sujet principal du document et pourquoi le gouvernement de la Polynésie française a-t-il mis en place ces quotas ? **(2 points)**
- 2) Quelles sont les principales différences que peuvent rencontrer les communes ? **(2 points)**
- 3) Quelles sont les solutions secondaires évoquées par le gouvernement afin de fournir les produits locaux dans le respect des quotas et de répondre à la problématique de santé ? **(2 points)**
- 4) D'après vous, les communes seront-elles en capacité de respecter les quotas sur le long terme et d'atteindre les objectifs visés par le gouvernement ? **(4 points)**
- 5) Donnez un synonyme à : « nutritive » (ligne 8) et « propice » (ligne 19). **(1 point)**
- 6) Donnez un antonyme à : « saine » (ligne 7) et « soutenir » (ligne 10). **(1 point)**
- 7) Dans la phrase ci-dessous, corrigez les quatre mots mal orthographiés.
« Elle s'inscrit également dans une démarche du Pays, de soutenir les circuits courts, de développer les filières agricoles et aquacoles locales, d'encourager une économie de proximité, et enfin de soutenir l'emploi polynésien ». **(2 points)**
- 8) Reformulez la phrase : *« En parallèle de cette politique de quota, le Pays développe deux autres programmes pour l'éducation au goût et aux bons comportements alimentaires, en étroite collaboration avec les communes. »* **(2 points)**
- 9) Dans la phrase *« L'Assemblée de Polynésie française a adopté... »*, conjuguez le verbe « adopter » aux quatre temps simples de l'indicatif (précisez pour chacun, le temps utilisé). **(4 points)**

Le corrigé est consultable sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

3 - Les correcteurs :

Des équipes de correcteurs constituées en binôme ont procédé à la correction des copies des épreuves écrites de compréhension permettant ainsi une double correction contrairement aux épreuves du questionnaire à choix multiples. Cependant, les copies corrigées présentant un écart de plus de deux points entre les correcteurs ont nécessité une harmonisation des notes, sauf celles ayant obtenu une note éliminatoire. Certaines copies ont également nécessité une troisième correction.

4 - L'appréciation des copies par les correcteurs

Sur l'épreuve de compréhension de texte :

Les correcteurs relèvent que l'exercice de synthèse et de reformulation a posé des difficultés notables à un certain nombre de candidats. Les copies témoignent, pour beaucoup, d'une compréhension partielle des textes, d'une mauvaise gestion des consignes, ainsi que d'un manque de méthode dans l'organisation des idées.

Des faiblesses récurrentes ont été observées, notamment en matière de clarté rédactionnelle, de cohérence des propos, de richesse du vocabulaire, et d'orthographe. Ces éléments traduisent une méconnaissance des attendus de l'épreuve et un manque de préparation.

Toutefois, il est à noter que, dans l'ensemble, le niveau des candidats reste globalement satisfaisant. Plusieurs copies se distinguent par une meilleure maîtrise de l'exercice, une compréhension plus fine des textes, et une expression plus structurée.

Sur l'épreuve du questionnaire à choix multiple, les correcteurs ont constaté quelques lacunes en culture générale, bien que le niveau des candidats soit dans l'ensemble correct.

Tableau des notes de l'épreuve d'admissibilité

Administrative	Adjoint principal	Adjoint	Agent principal	Agent qualifié
Note la plus haute	15,50	13,33	19,50	19,50
Note la plus basse	1,50	6,61	10	10
Moyenne	9,92	9,79	16,37	16,93

Technique	Adjoint principal	Adjoint	Agent principal	Agent qualifié
Note la plus haute	14,44	13,06	15,90	18,50
Note la plus basse	2,28	1,83	4,10	7,50
Moyenne	7,62	6,13	9,35	14,14

V - L'ADMISSIBILITÉ

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, les jurys réunis les 31 juillet et 1^{er} août 2023 décidaient de déclarer admissibles aux oraux 236 candidats dont 226 ayant obtenu une note ou moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves d'admissibilité.

VI - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

236 candidats convoqués aux épreuves orales dont 57 pour l'accès au grade « d'adjoint principal », 7 pour l'accès au grade « d'adjoint », 23 pour l'accès au grade « d'agent principal », 148 pour l'accès au grade « d'agent qualifié » et 1 pour l'accès au grade « d'agent ».

I - Les oraux :

Les épreuves orales d'admission se sont tenues les lundi 18, mardi 19 septembre 2023 dans les salles de classes de l'école Manotahi de Punaauia et les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 octobre 2023 dans les salles annexes du CGF. Des salles ont été mises à disposition : une pour la préparation des candidats et les autres pour les auditions des candidats. Sur les **236 candidats convoqués, 9 absents et 227 étaient présents** aux épreuves orales soit un taux de présence de **96,18%**.

Tableau récapitulatif par grade

	Technique		Administratif	
	Candidats attendus	Candidats présents	Candidats attendus	Candidats présents
Adjoint principal	15	15	42	40
Adjoint	4	4	3	3
Total C	19	19	45	43
Agent principal	18	17	5	5
Agent qualifié	117	113	31	29
Agent	0	0	1	1
Total D	135	130	37	35
Nombre de candidats	154	149	82	78
Nombre total de candidats	227 candidats présents sur 236 candidats attendus soit 9 absents			

a) Une épreuve obligatoire

L'épreuve orale diffère en fonction du cadre d'emplois.

Pour les examens professionnels du cadre d'emplois « application »

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade d'adjoint principal consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ un sujet tiré au sort par le candidat. Le candidat a été évalué sur sa motivation, sa connaissance du cadre d'emplois « application », sur le statut du fonctionnaire, son expérience et sur la notion d'encadrement d'une durée de 45 minutes (15 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien).

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade d'adjoint consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du candidat, une mise en situation professionnelle ainsi qu'une discussion autour de sa motivation, de son expérience, du statut du fonctionnaire et sur la notion d'encadrement d'une durée de 20 minutes.

Pour les examens professionnels du cadre d'emplois « exécution »

L'épreuve d'admission consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du candidat, une mise en situation professionnelle ainsi qu'une discussion autour de sa motivation, de son expérience et du statut du fonctionnaire d'une durée de 20 minutes.

Est déclaré admis tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

b) Les sujets tirés au sort portaient sur les thèmes suivants :

b.1) pour l'accès au grade « d'adjoint principal » de la spécialité administrative :

- « Déchets, le transfert de compétence au Pays préconisé, une bonne ou une mauvaise solution » ;
- « Lutte contre les conduites addictives. Quelles sont les responsabilités du maire en matière de consommation d'alcool sur le lieu de travail ou dans le cadre d'un événement organisé sur la commune ?
- « Les fonctionnaires, à quoi ça sert ? Est-ce que c'est utile à la société ?
- « Déontologie » ;
- « Faa'a première commune à se doter d'un TPE » ;
- « Quel impact pourrait avoir les jeux olympiques sur les communes ? Quel serait leur rôle ? » ;
- « Quels sont les droits et les devoirs du fonctionnaire ? » ;
- « Secret et discrétion, réserve, neutralité, informer le public, probité, moralité, respect de la déontologie ? »
- « Le groupe Brasserie de Tahiti remporte les enchères et acquiert un terrain à 1 milliard XPF » ;
- « Pensez-vous que maîtriser la langue tahitienne est essentiel pour un fonctionnaire communal ? »
- « Les communes devraient-elles tendre de plus en plus vers les énergies renouvelables ? » ;
- « Les personnes à mobilité réduite ».

b.2) pour l'accès au grade « d'adjoint principal » de la spécialité technique :

- « La commune a prévu la construction du service de la police municipale, d'une surface au sol de 120 m². Comment voyez-vous la réalisation de cette opération et quel sera votre rôle ? » ;
- « Un chef d'équipe de la spécialité technique peut-il aujourd'hui travailler sans utiliser l'outil informatique ? » ;
- « A Taputapuatea, les familles préfèrent leurs jardins au cimetière pour enterrer leurs défunts » ;
- « Mieux travailler en prévenant les troubles musculo-squelettiques » ;
- « Teva i Uta, la commune qui résiste à l'eau chlorée » ;
- « Produits locaux : les cuisines scolaires ont l'obligation de les servir en priorité ».

Tableau des notes de l'épreuve d'admission pour la spécialité « administrative »

	Adjoint principal	Adjoint	Agent principal	Agent qualifié
Note la plus haute	20	13	11,50	18
Note la plus basse	5	10	10	5
Moyenne	11,79	11,17	10,40	12,98

Tableau des notes de l'épreuve d'admission pour la spécialité « technique »

	Adjoint principal	Adjoint	Agent principal	Agent qualifié
Note la plus haute	19	12,50	16	20
Note la plus basse	6	9,50	6,5	7
Moyenne	13,21	10,75	11,03	13,23

Le bilan :

Pour la spécialité « administrative »

Catégorie	Type d'examen professionnel	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents présents aux écrits	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents présents à l'oral	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
C	Accès au grade d'Adjoint principal	104	111	85	70	42	40	24
	Accès au grade d'Adjoint	25	9	7	6	3	3	3
D	Accès au grade d'Agent principal	9	6	5	5	5	5	5
	Accès au grade d'Agent qualifié	35	33	31	29	31	29	28
	Accès au grade d'Agent	5	1	1	-	1	1	1
Total		178	160	129	110	82	78	61

Pour la spécialité « technique »

Catégorie	Type d'examen professionnel	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents présents aux écrits	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents présents à l'oral	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
C	Accès au grade d'Adjoint principal	70	65	64	57	15	15	12
	Accès au grade d'Adjoint	52	28	27	22	4	4	3
D	Accès au grade d'Agent principal	76	63	62	59	18	17	14
	Accès au grade d'Agent qualifié	157	143	139	128	117	113	102
	Accès au grade d'Agent	16	0	0	-	0	0	0
Total		371	299	292	266	154	149	131

► SUR LE FOND DES ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS :

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions.

Concernant le niveau global des candidats, les membres de jury et examinateurs ont constaté un niveau satisfaisant.

Pour les candidats admissibles souhaitant accéder au grade « d'adjoint principal », le jury a constaté que plusieurs candidats se sont présentés sans réelle préparation structurée, parfois sans présentation personnelle initiale, ce qui a nui à la clarté et à la cohérence de leur propos. La gestion du temps s'est révélée problématique pour un certain nombre d'entre eux, empêchant de développer pleinement les éléments attendus ou de répondre avec précision aux questions du jury.

L'exercice de projection sur les missions d'un adjoint principal a également été source de difficulté : certains candidats peinent encore à saisir pleinement les enjeux liés à ce grade, ou restent trop centrés sur leur poste actuel sans prise de hauteur suffisante.

Toutefois, malgré ces points de vigilance, plusieurs candidats ont su valoriser leur bonne connaissance de l'environnement professionnel, en livrant des prestations solides, structurées et convaincantes.

Pour les auditions des candidats aux grades « d'adjoint », « d'agent principal », « d'agent qualifié » et « d'agent principal », le jury constate un niveau globalement satisfaisant. L'ensemble des prestations orales reflète une bonne préparation, une présentation correcte des parcours professionnels et une capacité à se projeter dans les fonctions visées.

De nombreux candidats ont su faire preuve de clarté dans leur propos, d'une expression structurée et d'un engagement professionnel pertinent. Des prestations de qualité ont été particulièrement remarquées, témoignant d'une bonne compréhension des missions attendues et d'un positionnement adapté au grade visé.

Enfin, le jury reconnaît et apprécie les efforts consentis par les candidats mais rappelle que l'épreuve orale nécessite une préparation à l'entretien avec le jury (notamment la gestion temps et la gestion de l'émotivité qui doivent être travaillées en amont...).

► SUR LA FORME DE L'ÉPREUVE :

En ce qui concerne les épreuves d'admissibilité, les correcteurs de copies et les membres du jury ont soulevé plusieurs difficultés :

- manque des notions de bases relatives au cadre d'emplois ;
- insuffisance des fondamentaux (rédaction, orthographe ...).

En ce qui concerne les épreuves d'admission, les examinateurs et les membres du jury rappellent que l'épreuve orale nécessite une préparation personnelle. Le candidat doit connaître les attentes du jury et s'y préparer.

Conseils aux candidats des examens professionnels par les membres du jury ;

- Bien se préparer à l'examen en maîtrisant et élargissant ses connaissances professionnelles et plus particulièrement en lien avec le grade visé (rôle, fonctions...);
- Se préparer à une présentation dynamique de son parcours et à la mise en perspective de ses compétences ;
- Le stress ne doit pas conduire le candidat à s'égarer en oubliant l'obligation de réserve et de neutralité liée à son statut d'agent public (jugements de valeur, remarques déplacées, attitudes hautaines, familiarité sont à bannir...). Le candidat doit adopter une posture aimable, traduisant sa motivation pendant son entretien ;

- Les valeurs, les grands principes du service public, les connaissances administratives de base et le développement d'une réflexion personnelle et d'une culture générale sont des notions incontournables et doivent être connues ;
- Les jurys ont multiplié les mises en situation pour mesurer l'ensemble des aptitudes des candidats. Le candidat doit faire preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Pour conclure, le jury tient à féliciter tous les candidats admis à cette session et encourage ceux qui n'ont pas réussi l'examen professionnel à poursuivre leurs efforts. Les candidats doivent se préparer sérieusement. Il est indispensable qu'ils maîtrisent le rôle et les missions qui leurs sont dévolues, la réglementation en vigueur mais aussi l'environnement communal.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur fort investissement et de leur disponibilité.

Fait à Papeete, le 17/04/2026

Le président du jury



Monsieur Jean-Pierre CHING